



**Eau du Pays
de Saint-Malo**

Service public de production d'eau potable

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Version 1



EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

Secrétariat – Centre d’Affaires Le Cézembre
2, impasse de la Haute Futaie – CS 20712
35418 SAINT-MALO CEDEX

Tel : 02.99.16.07.11 // Courriel : contact@eau-pays-saint-malo.bzh
<https://www.eau-pays-saint-malo.bzh>

SOMMAIRE

LES FAITS MARQUANTS

<i>Déploiement du nouveau site internet</i>	3
<i>Qualité des eaux brutes</i>	4

ETUDES ET TRAVAUX

<i>Etude de faisabilité – régénération des eaux usées traitées</i>	6
<i>Consommations d'eau agricoles</i>	7

RESSOURCE EN EAU

<i>Suivi réglementaire des barrages</i>	9
<i>Suivi des périmètres de protection</i>	10
<i>AFAFE de Mireloup te Landal</i>	11
<i>Paielements pour services environnementaux</i>	12
<i>Mesures agro-environnementales et climatiques</i>	13
<i>Politique d'acquisition de parcelles sensibles</i>	14
<i>Animations scolaires</i>	15
<i>Suivi qualité de l'eau</i>	15

BILAN FINANCIER

<i>Evolutions tarifaires</i>	16
<i>Les ressources</i>	16
<i>Les dépenses</i>	17

Les Faits Marquants

Déploiement du nouveau site internet

Le nouveau site internet est déployé à l'été 2024.

Il donne notamment :

- ⇒ une visibilité aux politiques mises en œuvre ;
- ⇒ un accès temps réel à la situation hydrologique des retenues ;
- ⇒ un accès temps réel à la qualité de l'eau.



Qualité des eaux brutes

AUSN – Métabolite du Nicosulfuron (herbicide Maïs)**Dépassement du 16 janvier 2024 :**

Le 16/01/2024, dans le cadre du contrôle sanitaire, une concentration de **0,185 µg/L** en AUSN (Métabolite du Nicosulfuron) a été constatée dans les eaux traitées de l'usine de potabilisation de Plerguer (pour une concentration de 0,344 µg/L dans les eaux brutes).

Ces fortes concentrations résultent, d'une part, d'épandage de Nicosulfuron sur les zones cultivées (parfois en compensation du Métolachlore dont l'usage été réduit sur les aires d'alimentation de captage) et, d'autre part, des fortes précipitations de l'hiver qui contribuent à lessiver les sols de cette molécule particulièrement soluble.

La filière de traitement de l'usine ne présentait aucun dysfonctionnement le 16 janvier 2024 et malgré les multiples barrières de traitement (Charbon actif poudre, charbon actif grain, ozonation, chloration) l'abattement n'était que de 46% pour cette molécule. Cet abattement s'explique, outre la solubilité de la molécule, par le fait que les eaux sont chargées en matière organique et en d'autres pesticides, métabolites de pesticides pertinents ou non qui entrent en compétition lors du traitement.

La contre-analyse du 29 janvier 2024 atteste d'un retour à la normale (0,046 µg/L).

A noter, par ailleurs, que ce métabolite est considéré comme non pertinent :

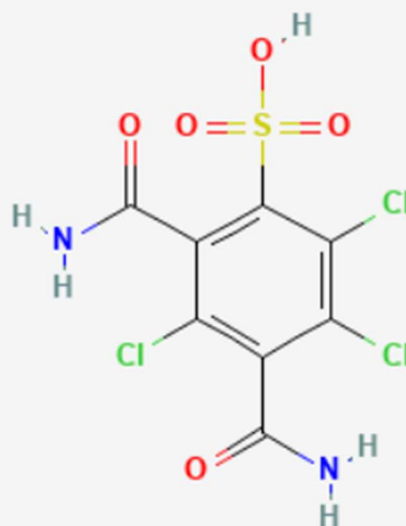
- ⇒ En Autriche : avec une concentration maximale admissible de 2 660 µg/L dans l'eau potable pour la somme des trois métabolites du Nicosulfuron AUSN, ASDM et UCSN ;
- ⇒ En suisse ;
- ⇒ En Allemagne mais sans que l'UBA n'ait fixé de VST (Valeur Sanitaire Transitoire) ;

Chorothalonil – Métabolite R471811 - fongicide

Les dépassements de la limite de qualité de 0,1 µg/L ne signifient pas qu'il y a un risque sanitaire avéré. Le Ministère de La Transition écologique précise que "la valeur sanitaire transitoire permettant de prévenir un risque sanitaire étant de 3 µg/L, les eaux prélevées et analysées sont ainsi non conformes, mais ne présentent pas de risque sanitaire". L'Allemagne a défini un seuil de gestion pour cette molécule de 3µg/L.

L'ANSES évalue la pertinence des molécules : si la molécule mère est cancérogène, avec un niveau important et donc avec un risque avéré, les métabolites sont considérés comme pertinents ; la molécule mère du Chlorothalonil est considérée comme cancérogène. L'ANSES – avis du 29 avril 2024 - a analysé les processus métaboliques qui font que la molécule mère est cancérogène. Ce processus n'est pas envisageable avec le métabolite 471811 : la molécule a, par conséquent, été jugée non pertinente.

En dessous de la valeur indicative à 0,9 µg/L, l'eau est considérée comme sans risque pour le consommateur ce qui est le cas sur le périmètre EPSM.



Etudes et travaux

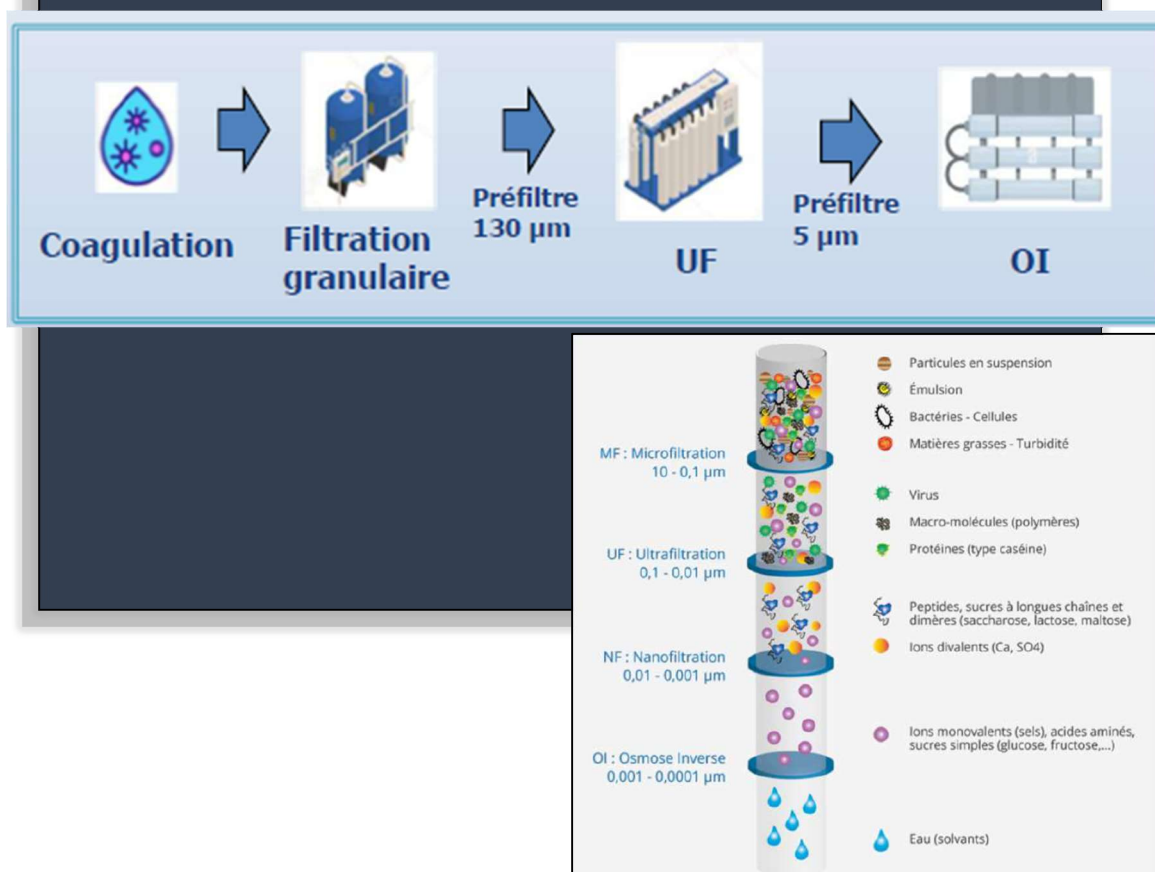
Etude de faisabilité – régénération des eaux usées traitées

Eau du Pays de Saint-Malo a démarré l'étude de faisabilité de régénération des eaux usées traitées depuis les eaux usées traitées de la station d'épuration de Saint-Malo.

Le comité de pilotage de la phase 1 s'est tenu à Saint-Père-Marc-en-Poulet le 5 novembre 2024.

La première phase a permis de vérifier :

- ⇒ Qu'une filière de traitement, notamment les membranes, permettait d'atteindre les objectifs assignés malgré une concentration importante en chlorures en sortie de STEU (jusqu'à 2 800 mg/L) et un objectif ambitieux de concentration en Chlorures des eaux rejetées vers les retenues de Beaufort et de Mireloup (35 mg/L) ;
- ⇒ Que les volumes disponibles étaient suffisants pour répondre au besoin futur d'EPSM, en complément d'une réhausse du barrage de Beaufort, notamment en cas d'occurrence d'une double année sèche de type 1989-1990.



Consommations d'eau agricoles

Eau du Pays de Saint-Malo a lancé une étude des consommations d'eau agricoles sur son périmètre afin :

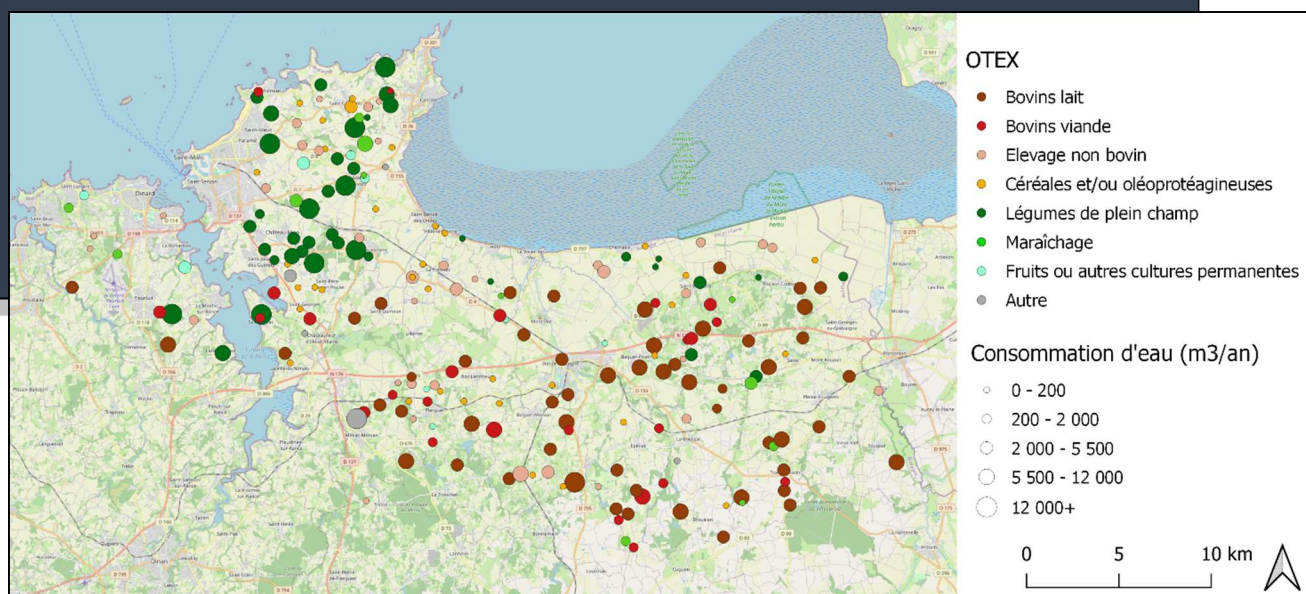
- ⇒ De connaître la problématique
- ⇒ D'évaluer les risques de transfert actuels et futurs de la demande en eau agricole vers les réseaux d'eau potable particulièrement en année sèche.

Les résultats principaux de l'étude sont les suivants :

- ⇒ Consommations agricoles totales estimées à 1 200 000 m³ ;
 - ⇒ Prélèvements sur les réseaux d'eau potable estimés à 80 000 m³.
- Ces volumes sont quasi-exclusivement dédiés à l'élevage, l'élevage bovin représentant 50 000 m³.

La consommation totale en eau se répartit comme suit :

- ⇒ 48% pour l'abreuvement
- ⇒ 39% pour l'irrigation
- ⇒ 9% pour le lavage des légumes
- ⇒ 3% pour le lavage des bâtiments notamment de traite
- ⇒ 1% pour les pulvérisations



L'origine de l'eau prélevée est la suivante :

- ⇒ Eau souterraine : 73%
- ⇒ Eau de surface 16%
- ⇒ Eau potable : 7%
- ⇒ Eau de pluie : 4%.

L'augmentation des prélèvements en année sèche est comprise entre 20 000 et 30 000 m³ ; soit 100 000 à 110 000 m³ au total. L'augmentation des prélèvements se fait essentiellement à destination des élevages bovins principalement du fait de tarissement de ressources de surface.

Ressource en eau

SUIVI REGLEMENTAIRE DES BARRAGES

Le programme de suivi réglementaire des barrages s'est traduit par :

Retenue	Bois-Joli	Mireloup	Beaufort	La Merveille	Landal	Pont-Avet	Sainte-Suzanne
Visite technique approfondie							
Rapport d'auscultation		X					
Visite d'inspection							

SUIVI DES PERIMETRES DE PROTECTION

Le programme annuel 2024 de suivi réglementaire des périmètres de protection s'est traduit par 14 infractions dont 8 récidives :

Retenue (R = récidive)	Bois-Joli	Beaufort - Mireloup	Landal	Sainte- Suzanne
Dates	14 sept	22 nov	30 mars	30 mars
Déversement de toute nature				
Stationnement interdit	2 (2 R)	1	5 (1 R)	
Pâturage interdit ou excessif (avec ou sans affouragement)				
Désherbage chimique	1	1		1
Fossés recalibrés				
Rejets agricoles (fosses)				
Dépôts, remblais, terrassement		2 (1 R)		1 (1 R)
Absence de bande enherbée				1 (1 R)
Sols nus, parcelles cultivées dans le périmètre sensible			1	
Déboisement				
Dégradation / absence de clôtures et/ou vidéosurveillance				
Construction interdite	1 (1 R)			1 (1 R)

Point sensible, les récidives :

Globalement le nombre d'infractions est stable, beaucoup sont résolues dans l'année. Quelques récidives persistent : certains propriétaires mettent du temps à agir ou restent silencieux aux relances.

Point positif : les panneaux d'information du syndicat sont en bon état.



AFAFE de MIRELOUP et LANDAL

Depuis mai 2017 :

Le projet d'Aménagement Foncier Agricole Forestier Environnemental (ou AFAFE), sous compétence du Département d'Ille et Vilaine, sur les bassins versants de Mireloup et Landal se poursuit.

Dans un objectif d'améliorer la qualité de l'eau, il consiste en une redistribution du parcellaire agricole, avec mise en place de travaux connexes (bocage, protection de bas de parcelles, bassins tampons etc...).

En 2024, le classement des sols a été réalisé à nouveau pendant l'hiver sur le bassin versant de Mireloup.

Les Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier se sont réunies pour étudier les réclamations liées aux classements des sols les :

- ⇒ Le 27 novembre pour le bassin versant de Landal,
- ⇒ Le 13 avril et le 14 juin pour le bassin versant de Mireloup.

Le bureau d'études environnementales Atlam a travaillé sur le schéma d'aménagements des travaux connexes et l'étude d'impact environnementale. Les géomètres ont pris régulièrement des rendez-vous avec les agriculteurs pour construire le schéma d'échange parcellaire.

Eau du Pays de Saint-Malo a participé :

- ⇒ Aux recensements des problématiques hydrauliques sur le terrain et à l'établissement du schéma d'aménagement,
- ⇒ Aux travaux avec les géomètres,
- ⇒ Aux CIAF



PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

En 2024, les 36 agriculteurs engagés ont bénéficié de Paiements pour Services Environnementaux pour un montant total de près de 127 000 € financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Les réalisations sont :

Les trois premières années de PSE ont donné les résultats suivants :

Mesure remise et maintien en herbe :

Année	Surface (ha)	Total (ha)	Evolution de 2022 à 2024
2024	Remise : 36.06 Maintien : 556.71 Destruction : 21.86	580.22	+0.15%

Mesure bande enherbée (BE) le long de fossés :

Année	Surface (ha)	Total (ha)	Evolution de 2022 à 2024
2023	BE 5 m : 6.69 BE 10 m : 1.48	8.17	=

Mesure désherbage mécanique (DM) du maïs :

Année	Surface (ha)	Total (ha)	Evolution de 2022 à 2024
2024	DM 1 : 38.95 DM 2 : 29.39 DM 3 : 9.56	77,90	- 67%

Mesure allongement des rotations grandes cultures avec 3 ans d'herbe :

Année	Surface (ha)	Total (ha)	Evolution de 2022 à 2024
2024	ROC : 41.19 ROM : 14.81	56.00	+287%

ROC = Rotation création

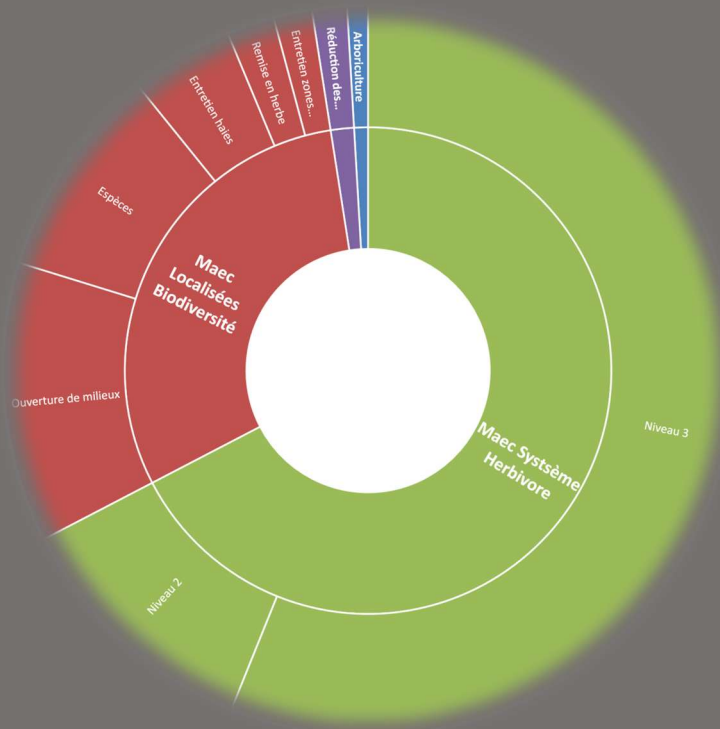
ROM = rotation maintien



MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

En 2024, les 18 agriculteurs engagés ont bénéficié de 41 mesures agro-environnementales et climatiques, pour un montant total de près de 177 550 €. Les engagements représentent 13% de la SAU (820 ha) des AAC, 10 km de haies et 9 mesures différentes selon les thèmes suivants :

- ⇒ MAEC Système Eau : couverture des sols, réduction des herbicides et des pesticides grandes cultures ; gestion de la fertilisation et réduction des pesticides pour les élevages ; arboriculture
- ⇒ MAEC Sol : semis direct
- ⇒ MAEC Système Herbivore : autonomie fourragère des élevages, niveaux 2 et 3
- ⇒ MAEC Localisées Biodiversité : préservation des milieux humides, surfaces fourragères et pastorales, couverts d'intérêt, création de prairie, protection des espèces, maintien de l'ouverture de milieux, entretien du bocage



La totalité des surfaces engagées en MAEC et PSE représentent 20% de la SAU sur les aires d'alimentation des captages de Beaufort-Mireloup et Landal.

POLITIQUE D'ACQUISITION DE PARCELLES SENSIBLES

Pour aller plus loin dans la protection de la ressource en eau, Eau du Pays de Saint-Malo a développé un programme d'acquisitions de parcelles en zones humides ou à risque de transfert de pesticides.

Si ces parcelles sont cultivées, les zones humides ne jouent plus leur rôle tampon et épurateur, et la culture accentue le risque de ruissellement de l'eau potentiellement chargée en pesticides vers les cours d'eau.

Sur l'ensemble des bassins versants, près de 1 000 ha de parcelles à risque fort de transfert de pesticides et 1 600 ha de zones humides ont été répertoriés.

Les critères de priorité choisis pour l'acquisition sont les suivants :

- ⇒ Parcelles dans le bassin versant de Beaufort
- ⇒ Parcelles cultivées
- ⇒ Parcelles dans le périmètre de protection

En 2024 Eau du Pays de Saint-Malo a délibéré pour :

- ⇒ Acquérir les parcelles ZT151, ZT156, ZT157 de la retenue de Pont es Omnès, pour un total 12 152,54 €



ANIMATIONS SCOLAIRES

En 2024, 35 classes (21 classes en rive gauche et 14 classes en rive droite) d'écoles élémentaires, soit 750 enfants, ont bénéficié des animations spécifiques d'Eau du Pays de Saint-Malo :

- ⇒ Le Frémur m'a dit ou la rivière m'a dit en rive droite
- ⇒ Les arbres m'ont dit
- ⇒ Le robinet m'a dit, animation sur les économies d'eau

Les prestataires qui interviennent pour ce travail sont : la maison de la Rance, l'association Escale Bretagne, le cercle Nautique de Lancieux, la Maison de la Baie.

Recherche Cartes Piscine (enfant3) ECODO et GASPIDO



SUIVI QUALITE DE L'EAU

En amont des prises d'eau potable, Eau du Pays de Saint-Malo suit la qualité de l'eau pour les paramètres :

- ⇒ Physico-chimie : NO₃, Ptot, PO₄, COD, MES
- ⇒ Pesticides totaux

En 2024, un suivi renforcé des pesticides a permis de faire état de sous-secteurs plus contributeurs sur les bassins versants.



Bilan financier

EVOLUTIONS TARIFAIRES

Le tarif de l'eau a été voté en séance du 18 septembre 2024 :

- ⇒ part collectivité de 0,471 €HT/m³ comprenant :
 - la part stricte EPSM de 0,314 €HT/m³ stable par rapport à 2023 ;
 - la contribution au SMG35 de 0,157 €HT/m³.

Ainsi, le tarif global 2025 est fixé à 1,160 €HT/m³ :

- ⇒ Part délégataire : 0,5320 €HT/m³ contre 0,4915 €HT en 2024 ;
- ⇒ Part Collectivité : 0,4710 €HT/m³ contre 0,314 €HT en 2024.

L'augmentation de la part collectivité est liée à l'intégration de la contribution SMG35

LES RESSOURCES

Ventes d'eau en gros :	2 622 277,12 €* * hors taxes
------------------------	--

- Part EPSM stricte

Les ventes d'eau en gros ont augmenté de 4,2% pour s'établir à 8 351 201 m³ et revenir à un niveau très proche à celui de 2022.

LES DEPENSES

Les dotations aux amortissements ont représenté 971 279 €

Le montant des dépenses d'équipement s'est élevé à 504 286 €

Le montant des dépenses d'actions de bassins versants s'est élevé à 223 874 €

Les emprunts ont représenté les charges suivantes :

	Total	A charge du SMG35	A charge d'EPSM
Capital	920 759	594 685	326 074
Intérêts	194 712	133 811	60 901
Total	1 115 471	728 496	386 975

